D

Cam
FRC
4070

LE GRAND COUP DE FILET DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Dicite, Pontifices, in Sacro qui facit aurum?

PLAUTE.

Pontifes, que fait l'or dans les Temples?

SECONDE ÉDITION.

1789.

MLW 7139

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LE
GRAND COUP DE FILET
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Dicite, Pontifices, in Sacro quid facit aurum?
PLAUTE.
Pontifes, que fait l'or dans les Temples?

I.

L'OR, dans les Temples, corrompt tout; c'eſt la ſource du malheur des Peuples, la cauſe de l'extinction de la Religion : il ne faut donc point d'or dans les Temples.

II.

Si j'ai bonne mémoire, dans la fourmillière d'Ecrits qui viennent de paroître, et qui tendent tous à éclairer la Nation, on a beaucoup parlé du Clergé, de ſa puiſſance, de ſon ambition, de ſes

richeſſes. On a dit qu'il poſsède au moins un quart des revenus de la France, et c'est vrai. Les dîmes ſeules ſuppoſent un quart de ſes fonds, en faiſant abſtraction de l'induſtrie qui les féconde.

III.

On a démontré que la France n'a juſqu'à préſent eu que des Loix imparfaites; & c'eſt encore vrai, puisque tous les Ordres ſe réuniſſent pour demander une conſtitution plus ſage : il n'y a ſur cet objet qu'un cri général. La Nation doit donc en faire de plus ſages.

IV.

Les Etats-Généraux ont le droit d'abroger toutes celles qui, depuis long-temps, mettent la confuſion dans l'Etat; c'eſt encore ſans replique. On a joint à ce principe une vérité qui n'eſt pas moins évidente : on a dit qu'il ne doit y avoir, dans un Etat bien ordonné, que des hommes actifs, laborieux, néceſſaires. Il faut, ou détruire ce principe, ou prouver que cinq ou ſix cens mille perſonnes qui ne font rien, & qui ont à elles ſeules un quart des revenus de la France, & plus, font réellement quelque choſe. Je ſuis très-convaincu qu'il ſe trouvera des hommes aſſez ignorans pour donner ces preuves; mais on ne finiroit jamais, ſi l'on s'arrêtoit à diſputer avec l'ignorance & la cupidité.

V.

Je fais abſtraction de tous les propos qu'on a tenus ſur le Clergé. Il y a de bons & de mauvais Eccléſiaſtiques ; et comme il eſt impoſſible de cenſurer les ignorans, ſans faire tort à ceux qui ſont inſtruits, comme la critique obſcurcit les matières, je crois qu'il eſt plus à propos de faire voir, dans ce moment, quel eſt le parti qu'on peut prendre pour corriger les mauvais, & pour ſatisfaire les honnêtes Eccléſiaſtiques.

V I.

Il faut que le Prêtre vive de l'Autel. Il eſt très-vrai que J. C. lui a ſpécialement recommandé de n'avoir, ni or, ni argent ; mais il n'eſt pas queſtion ici de la Loi Evangélique. Un Prêtre eſt Citoyen de l'Etat ; il faut qu'il ſubſiſte avec dignité, qu'il ait aſſez, & qu'il n'ait pas trop. Ces vérités ne ſont pas équivoques. En donnant à un Archevêque, ... 20,000 liv.
à un Evêque, ... 10,000
à un Grand-Vicaire, ... 3,000
à un Curé, ... 2,400
à ſon Vicaire, ... 1,200
à un troiſième Prêtre, dans chaque Paroiſſe, ... 600

Les Prêtres auront-ils raiſon de ſe plaindre ? N'auront-ils pas un ſort bien honnête ?

VII.

Perſonne ne ſait mieux calculer qu'un Eccléſiaſtique : on ne le trompera jamais, & il ne faut pas avoir cette volonté. Il voudra peut-être avoir ſon revenu en nature : donnez-lui ce qu'il aime ; offrez aux Curés l'option, ou de cent louis, ou de cent ſeptiers de froment. Je crois qu'aucunes de ces choſes ne ſont impraticables ou déſavantageuſes pour le Clergé. On peut faire la même propoſition à tous les Eccléſiaſtiques.

Les Eccléſiaſtiques ne diſputeront plus avec leurs Paroiſſiens pour une gerbe de bled, & ils n'auront plus de procès pour les dîmes.

VIII.

S'il y a vingt millions d'hommes en France ; ſi, comme cela ſe peut, chaque Paroiſſe eſt compoſée de mille Habitans, vous aurez vingt mille Curés, autant de Vicaires, et même nombre de Prêtres qui tiendront les Écoles ; trois Prêtres dans chaque Paroiſſe, pour s'aider mutuellement, ſoit pendant leurs maladies, ſoit pendant leur abſence réciproque. N'eſt-il pas étrange, ſuivant la remarque du Curé de Saint André-des-Arcs, ſi connu par ſa charité

envers les Pauvres, de voir un Eccléſiaſtique chargé de quatre-vingt mille Paroiſſiens, tandis que pluſieurs autres Curés n'ont quelquefois que leur Fermier pour Paroiſſien ? Il y a des Évêques qui ont quinze cens Curés ſur leur Diocèſe, & d'autres n'en ont qu'un cent. Il me ſemble que cet ordre n'eſt pas divin. Mettez dans chaque Province un Archevêque, quatre Évêques, vingt Grands-Vicaires : tout cela ſe peut. Suppoſons ſeulement trente Provinces : vous aurez 30 Archevêques, 120 Évêques = 150, & 600 Grands-Vicaires. 30 x 20,000 = 600,000 liv. + 1,200,000 liv. pour les Évêques, + 1,800,000 l. pour 600 Grands-Vicaires = 3,600,000 liv. + 84 millions pour les Curés, les Vicaires & les vingt mille Prêtres pour les Écoles. = 87 millions 600 mille livres.

IX.

Ne ſeroit-il point à propos de donner une retraite honnête à chaque Curé, à ceux qui, après avoir travaillé quelque temps dans le miniſtère, voudroient ſe retirer ; à ceux à qui il arriveroit quelqu'accident dans le cours de leur vie ? Chaque Pontife ne pourroit-il point avoir, auprès de lui, un Chapitre compoſé de ſes plus anciens Curés, qui feroient pour lui un conſeil utile & prudent ? S'il y en avoit cent dans chaque Province, vous auriez environ trois

mille anciens Curés, qui auroient 2,400 l. de retraite chacun = 7 millions 200 mille liv., + 87 millions 600 mille liv. = 94 millions 800 mille liv. Joignons à cette ſomme 5 millions 200 mille livres pour ce que je n'ai pas calculé, ou pour quelques objets d'utilité particulière. Voilà cent millions deſtinés au Sacerdoce. Chacun n'aura-t-il pas aſſez? Eſt-il poſſible de trouver une adminiſtration plus claire ou plus ſimple?

X.

Je crois qu'on ne disconviendra pas que nos écoles & nos études ſont fort mal dirigées, & qu'elles ſont plutôt une ſource d'ignorance que d'érudition. Nous dégoûtons les jeunes gens de l'étude; nous rendons l'enfance miſérable; nous exigeons d'elle plus qu'elle ne peut faire; nous l'obligeons d'apprendre par cœur des choſes futiles; d'où il réſulte qu'à trente ans tous les reſſorts de ſon imagination ſont uſés; c'eſt une machine plutôt qu'un homme. Nous alimentons trop la mémoire, & nous altérons le jugement. Ne pourroit-on point faire les écoles une heure par jour ſeulement, trois cens fois par an, les faire avec exactitude, dignité, & une certaine gaieté, apprendre aux enfans à bien lire & à bien écrire juſqu'à dix ans, leur faire copier de bons livres pour leur faire apprendre l'ortographe, & les inſtruire en

même-temps. En ne tenant les écoles qu'une fois par jour, pendant une heure seulement, ils travailleroient le reste de la journée ; & s'il arrivoit qu'ils aimassent mieux l'étude que le travail, ou le travail plus que l'étude, ce seroit un bien dont il ne faudroit pas les dégoûter : ils feroient, le reste du jour, ou ce qu'ils voudroient, ou ce que leurs parens leur commanderoient : l'étude nourriroit leur esprit, le travail fortifieroit leur tempérament.

XI.

S'il n'y avoit qu'un seul Catéchisme, qu'une seule Théologie, qu'une seule sorte d'écriture, ne ferions-nous point plus de progrès dans l'étude ? Ne seroit-ce point abréger l'art d'instruire les hommes ? Seroit-ce une grande charge, pour un Vicaire, d'enseigner la Théologie dans les Villes, et pour un jeune Prêtre, d'apprendre aux enfans, à lire, à écrire, à compter ? Ne s'instruiroient-ils pas en instruisant la jeunesse ? A-t-on besoin d'êtres oisifs dans un Etat ? On me répondra sans doute, non. J'en conclus qu'il faut les anéantir tous, *nullo excepto*. Je ne dis pas que l'ignorance ne fera aucune objection à cette conclusion ; mais j'affirme qu'il n'y en a aucune à faire, parce que toute conclusion juste, qui part d'un principe évident, ne peut pas être susceptible d'objections solides.

XII.

Les biens Ecclésiastiques ont trois sortes de désordres : 1°. ils sont morts pour la société ; 2. ils favorisent les grandes propriétés ; 3°. ils n'engendrent que la corruption. La dernière de ces assertions est fondée sur l'expérience, *res patet* ; la deuxième est aussi visible, puisque ces biens ne changeant point de nature, ne se divisent jamais : ils sont morts pour la société, puisqu'ils sont occupés par des hommes qui ne lui sont d'aucune utilité.

XIII.

Si parce que les Évêques & les Curés sont nécessaires, on en concluoit que tous les Ecclésiastiques sont utiles ; c'est comme si l'on disoit, que parce que trois Régimens sur trente ont donné sur l'ennemi, tout le Corps d'armée a combattu. Si parce que quelques Bénédictins ont compilé, on assuroit que les Moines rendent des services à l'État ; c'est comme si l'on affirmoit que cent arpens de terre, dont un seul est cultivé, sont fertiles. Il y a au moins, en France, cent mille Ecclésiastiques qui ne font rien, & les Évêques manquent de Vicaires.

XIV.

Six cens mille personnes possèdent à elles seules un quart de la France : en divisant la France en

quatres parties, en donnant une égale portion de ſes fonds à tous, il ne pourroit y avoir en France que deux millions quatre cens mille Maîtres; les autres ſeroient Eſclaves; c'eſt en effet ce qui arrive.

X V.

L'injuſtice de l'Impôt eſt ſans doute un grand malheur : il fait périr miſérablement un grand nombre de Citoyens vertueux; mais les biens Eccléſiaſtiques ſont cent fois plus deſtructeurs que l'Impôt. L'Impôt paſſe, à la vérité, dans les mains de gens avides qui abſorbent tout; mais les grandes fortunes qui en réſultent, ſe ſubdiviſent promptement, & vont rarement juſqu'à la cinquième génération. Les biens immenſes de Samuel Bernard, ceux des Marquis de Brunoi & de Louvois, ſont diviſés; ceux de M. de la Borde n'éprouveront pas un autre ſort. C'eſt un fleuve qui ſe précipite promptement dans la mer : c'eſt, à la vérité, un torrent qui ravage tout; mais il n'eſt que momentané. Les biens morts ſont d'une autre nature; ils ſubſiſtent toujours, & paſſent continuellement dans les mains de la corruption.

X V I.

Si le règne de Charlemagne, & le ſiècle des Croiſades, ſont l'époque des richeſſes du Clergé, ces

ſiècles ſont certainement l'époque de nos malheurs. Il ne faut pas être bien politique pour comprendre cette vérité. Liſez l'Hiſtoire depuis Clovis juſqu'à Louis XVI, ſi vous n'y voyez pas mille époques de malheurs terribles créés par les prétentions du Clergé, c'eſt que vous ne l'avez pas lue avec fruit. Lorſque les Eccléſiaſtiques diſent que les Royaumes cent fois mis en interdit par les Papes, que les Croiſades, la Fronde, la Saint Barthélemi, les Vêpres Siciliennes, le maſſacre des Vandois, des Albigeois, des Pauvres de Lyon; la mort de Henri III, de Henri IV, &c., ne ſont pas l'ouvrage de la Religion; ils ont raiſon : mais n'eſt-ce pas l'ouvrage des Eccléſiaſtiques ?

XVII.

Qui a donc créé tous nos malheurs ? la ſoif de l'or, ſource primitive des prétentions du Clergé. Comment tant de biens ont-ils tombé entre les mains du Clergé, Par la ſtupidité des Peuples. Comment ſont-ils devenus inaliénables ? Par l'aſtuce des Eccléſiaſtiques qui, juſqu'à préſent, ont été nos Légiſlateurs. Ces biens ſont-ils inaliénables en effet? Oui, ſans doute, juſqu'à ce qu'une Loi nouvelle permette de les aliéner, parce que nulle loi ne peut être détruite que quand on l'a remplacée par une loi nouvelle. Ils ſeront donc inaliénables, juſqu'à ce

que la ſageſſe des hommes en ait décidé autrement.

XVIII.

Les biens Eccléſiaſtiques ſont-ils des propriétés ? Oui, mais ce ſont des propriétés communes, des propriétés qui n'appartiennent à aucun homme en particulier, & qui appartiennent à tout le monde en général. Un Eccléſiaſtique, ou tous les Eccléſiaſtiques enſemble, ne peuvent pas dire : ces biens ſont notre propriété, nous pouvons en diſpoſer. Nul Eccléſiaſtique n'a ce droit ; il n'en eſt que l'uſufruitier, que l'économe ; mais ſon économie ne vaut rien : il meurt ſouvent inſolvable. Qui a donc droit d'en diſpoſer ? La Nation ſeule.

Ces biens ont été, ou légitimement acquis par les anciens Eccléſiaſtiques, ou défrichés par les Moines, ou cédés par l'ignorance. Ceux qui les ont acquis, défrichés, ou cédés, n'exiſtent plus ; ils ont fait du bien ; ils ont au moins eu cette intention. Les Eccléſiaſtiques ont dit au Peuple : *Donnez-nous pour les Pauvres, & on leur a donné pour les Pauvres.* L'intention étoit louable, l'action ne valoit rien. Si ces biens ſont aujourd'hui dans les mains de la perverſité, ſi non-ſeulement ils ne ſoulagent pas les Pauvres ; mais encore, s'ils en augmentent le nombre, l'intention de ceux qui ont donné, défriché ou acquis, eſt fruſtrée. Qui peut redreſſer ces

griefs ? Les morts ne peuvent pas ſe défendre ; les vivans ſont parties : ils ne peuvent pas être juges ; qui le ſera, ſi ce n'eſt pas la Nation ? La Nation a droit de juger les vivans & les morts, non de condamner leur intention, mais de condamner l'uſage qu'ils ont fait de leurs biens, ſi cet uſage eſt contraire aux intérêts de la ſociété.

XIX.

La Nation n'a pas droit de diſpoſer des propriétés perſonnelles. Ce que j'ai m'appartient, nul homme n'y a droit ; mais la Nation peut diſpoſer des propriétés communes, parce que nul particulier n'a ce pouvoir.

XX.

L'intention des Fondateurs fut de ſoulager les Pauvres. Les biens Eccléſiaſtiques ſont-ils répandus dans leur ſein ? Je n'attends pas la réponſe, & je vais plus loin. Quand bien même les poſſeſſions Eccléſiaſtiques ſeroient diſtribués aux Pauvres, la Nation auroit encore droit d'en diſpoſer, parce que, de même que pour le bien de l'État, elle a droit de forcer chaque Citoyen de ne pas faire de ſes biens un uſage contraire au bonheur de la ſociété publique ; de même, elle a la puiſſance de changer une loi, quelqu'ancienne qu'elle ſoit, qui

porte un préjudice réel à l'État. Or, les biens donnés aux Eccléſiaſtiques & devenus inaliénables, favoriſent les grandes propriétés. Les grandes propriétés font viſiblement du mal; elles créent des Pauvres : la Nation a donc droit d'en changer la nature. Appauvrir les hommes, pour leur faire l'aumône, c'eſt abattre ſa maiſon pour en reconſtruire une autre. La Nation peut donc changer la loi qui rend les biens des Pauvres inaliénables. Elle le doit, parce que ce ſera une ſource de proſpérité pour l'État : elle peut diſpoſer de ces biens, parce que c'eſt une propriété commune. Si la Nation n'avoit pas ce droit, il s'en ſuivroit qu'il y auroit des abus irréformables; ce qui n'eſt pas vrai.

XXI.

Les Eccléſiaſtiques, toujours plus fins que le commun des hommes, font intervenir leurs légataires ou leurs donateurs, toutes les fois qu'on leur parle de réforme; mais ce n'eſt qu'un vain prétexte pour les conſerver.

XXII.

Ces biens appartiennent au Public; chacun peut dire : *Mon enfant en aura une portion.* Louis XV en a donné une à Madame Louiſe; mais une fille de Roi n'étoit pas faite pour manger la portion des

Pauvres. Il eſt vrai que, loin de la diminuer, elle l'a augmentée ; mais elle a encore élargi les ſources du mal, en étendant le cercle des biens morts qui ne vivifient que la pareſſe.

Ces nouvelles poſſeſſions ſont devenues communes : elles n'appartiennent plus à Madame Louiſe, puiſqu'elle n'exiſte plus. La Famille Royale n'y a plus aucun droit, puiſqu'elle en a fait le ſacrifice. Les Religieuſes, actuellement ſubſiſtantes, ne peuvent pas les réclamer après leur mort, puiſque leurs familles n'en hériteront pas : c'eſt donc le patrimoine du Public ; le Public ſeul en héritera. Mais tout héritier peut faire de ſon bien ce que bon lui ſemble ; le Public peut donc en diſpoſer. Il le peut, ſur-tout lorſqu'il eſt poſſible d'en faire un meilleur uſage.

XXIII.

Si des biens donnés dans l'intention de ſoulager les Pauvres ne nourriſſent que la pareſſe & la corruption, ils enfantent deux maux à la fois ; ils entretiennent ce qui détruit les ſociétés, & multiplient les ſources des calamités publiques. Si la Nation ne pouvoit pas changer leur nature, ne ſeroit-ce pas un déſordre extrême ? Parce que ceux qui ont la jouiſſance actuelle de ces biens, diſent qu'ils ne ſont, ni pareſſeux, ni malheureux, eſt-ce une raiſon pour croire qu'ils ne le ſont pas ? Un frélon

dira-t-il jamais, *je ſuis inutile à la ruche.* Le bonheur eſt-il, comme le diſent des hommes ſans principes, un fruit de l'imagination? Eſt-il heureux qui croit l'être? Non. Un fou ſe croit un heureux, & ne l'eſt pas. Le bonheur effectif eſt attaché à des vérités fondamentales. Parce qu'un Moine dit qu'il eſt heureux, il ne s'en ſuit donc pas qu'il l'eſt effectivement; on peut ſeulement en conclure qu'il aime la pareſſe, & qu'il prend l'ombre du bonheur pour le bonheur même; mais ce goût dépravé eſt contraire au bonheur de la ſociété, il ne doit donc pas empêcher la Nation d'abolir une loi qui n'eſt pas favorable à la félicité de tous (1).

XXIV.

Les biens du Clergé ſont-ils utiles à la Religion? Ils l'ont anéantie. Sont-ils utiles à l'État? Ils l'ont appauvri. Peut-on reſpecter ce qui détruit la Religion & la ſociété? Non. Si les richeſſes ſont à la Religion & aux Peuples ce que la grêle a été dans l'Iſle de France à la récolte de 1788, leur deſtruction n'eſt pas un problême (2).

---

(1) Rien ne ſeroit plus curieux que le Recueil des argumens que les Eccléſiaſtiques font pour ſoutenir le plus grand de tous les abus.

(2) Je ſais qu'un ignorant dira que je décide mal cette

Ceux qui ont acquis, défriché, ou donné des biens à l'Égliſe, ont-ils eu intention d'anéantir la Religion, & de pervertir les hommes ? Ce ſeroit inſulter à leur mémoire que de le ſuppoſer ; mais ne ſeroit-ce pas aller contre le vœu des Fondateurs, que de ne pas faire un meilleur uſage de leurs biens ? S'ils étoient encore ſur la terre, s'y oppoſeroient-ils ? ne ſeroient-ils pas les premiers à le demander ?

Ils ont eu intention de faire prier Dieu pour eux. Les fondations ſont-elles bien acquittées ?..... Ne peut-on pas remplir ce devoir dans les Paroiſſes ?

XXV.

Faites des biens de l'Égliſe un uſage utile & raiſonnable ; employez-les à l'acquit de la dette nationale : vingt millions d'hommes révivifiés ne ceſſeront d'adreſſer des vœux au Ciel pour ceux qui les auront retirés du néant. Les noms des pieux Eccléſiaſtiques qui auront coopéré à cette action

---

queſtion : il démontrera que les richeſſes ſont l'ame de la Religion ; mais ce qui eſt évident n'a pas beſoin de preuves. Je m'en rapporte ſur cela aux Eccléſiaſtiques éclairés : non-ſeulement les mauvais Eccléſiaſtiques traitent d'impies tous ceux qui parlent contre leur oppulence deſtructive, mais encore ils les perſécutent : les richeſſes du Clergé ne ſervent donc qu'à nous aveugler & à perſécuter la vertu.

éclatante,

éclatante, feront gravés en caractères ineffaçables sur le bronze & l'airain.

XXVI.

Les familles qui ont donné leurs biens à l'Eglise n'existent plus; si quelques-uns de leurs descendans existent, leurs titres sont douteux : supposons qu'ils ne le sont pas. Ces biens ne sont plus entre leurs mains; ils appartiennent au Public depuis plusieurs siècles; la loi les a annexés à la Nation; une loi nouvelle ne peut pas l'en priver. On ne peut donc en disposer qu'en faveur du Public? La famille du légataire ne pourroit que s'approprier ces biens, ou les répandre dans le sein des pauvres; mais, comme je l'ai déja dit, la plus grande partie des biens ecclésiastiques n'ont plus de maîtres : il faudroit, pour les trouver, des recherches infinies, impossibles même. Quand bien même cette recherche seroit possible, les descendans des propriétaires n'auroient pas droit de s'approprier ces biens (1). L'abus n'est pas qu'ils aient été donnés au Public; tout don est licite : le mal est qu'ils soient devenus inaliénables. Voilà l'abus qu'il faut se presser de réformer. L'usage

(1) S'ils avoient ce droit, il faudroit encore mieux les leur accorder, que de les laisser entre les mains du Clergé; la Nation en retireroit encore un avantage incommensurable.

qu'on peut faire de ces donations eſt ſenſible : la Nation peut, dans ce moment, les deſtiner au ſoulagement du pauvre, partager entre tous ce qui a été fondé pour tous (1).

XXVII.

Eſt-il indifférent, pour une famille honnête, que

---

(1) Lorſque les Anglois ont réformé les biens de l'Egliſe, la répartition de ces biens n'a pas été faite avec ſageſſe. Le Duc de Betford, aujourd'hui le plus riche particulier d'Angleterre, en a eu une grande portion, parce que ſes ancêtres étoient favoris du Roi, & qu'il réclama ces biens comme venant de ſes ayeuls. Mais l'Angleterre a eu tort, même en faiſant un grand bien. Il falloit diſtribuer au Public ce qui lui avoit été deſtiné : le Duc de Betford en auroit eu une portion plus modique; il ſeroit moins riche, & ce ne ſeroit pas un malheur pour la République. Quoi qu'il en ſoit, l'Angleterre doit ſa grande proſpérité à cette réforme heureuſe, ſi ſes *clubs* & ſes nouveaux hôpitaux ne remplacent pas l'ancien abus. Le Docteur Moti me diſoit un jour, *n'admirez-vous pas nos belles inſtitutions ? J'y vois*, lui répondis-je, *la perte de votre Nation.* Lorſque le Gouvernement a défendu aux Eccléſiaſtiques d'acquérir, n'a-t-il pas conçu cette importante vérité ? Je la répéterai encore, afin qu'on y faſſe plus d'attention : Donnez aux pauvres, ayez des Hôpitaux ; mais ne laiſſez aucuns biens au pouvoir du Public. Vous gênez ma liberté, me dit un homme ſans jugement. — C'eſt vous, au contraire, qui liez les mains de la poſtérité, & vous n'avez pas ce droit.

le bien de ſes ancêtres ſoit entre les mains de la pareſſe, ou entre celles de l'activité? L'option n'eſt pas douteuſe. Si ce bien ne nourrit que la vertu, la famille de ceux qui l'ont légué en retirera un grand avantage.

XXVIII.

Mais il faut bien diſtinguer les nouvelles donations d'avec les anciennes : il y en a qui ſont des propriétés effectives. Une perſonne a fondé des lits dans un Hôpital, & en a retenu quelques-uns pour ſes anciens domeſtiques; ce fond lui appartient. Le Prince de Condé vient de fonder un Hôpital pour vingt vieillards & douze anciens militaires : cet Hôpital lui appartient; c'eſt ſa propriété; rien n'eſt plus reſpectable que cette fondation : mais on abuſe de tout, & c'eſt cet abus auquel il faut obvier. Le Prince de Condé auroit tort d'abolir une ſi ſainte inſtitution; mais il peut en changer la forme, & ne pas aliéner ſa propriété. A-t-il moins de confiance dans ſa famille que dans le Public? Il craint que ſa famille ne ſuive pas ſes intentions. La crainte eſt vaine : tant que ce bien appartiendra à ſa famille, elle s'y attachera; mais lorſqu'il en ſera ſéparé, ſa famille n'y veillera plus, & l'abus s'y gliſſera; les Adminiſtrateurs chaſſeront les vieillards de leur domaine, & le bien conſacré à la vertu, ne pourra pas même être arraché des mains du vice.

Les propriétés perſonnelles n'ont point ce défaut : elles paſſent ſucceſſivement des mains du vice à celles de la vertu. Les biens morts ſtagnent continuellement dans les égoûts de la perverſité : j'en conclus, & cette concluſion eſt juſte (je crois qu'elle demande une grande attention de la part du Gouvernement), qu'il faut non-ſeulement réformer les abus préſens, mais encore empêcher que de nouveaux abus ne les remplacent.

XXIX.

La Nation ne doit donc pas ſe contenter d'anéantir tous les biens morts; elle doit encore faire une loi qui interdiſe toute eſpèce d'aliénation. Ne liez jamais les mains de la poſtérité, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Je ſens bien que ces idées ne plairont pas aux Prêtres ignorans, qui depuis près de dix-huit ſiècles prêchent la communauté des biens; parce que, diſent-ils, les Apôtres mettoient tout ce qu'ils avoient en commun. Mais ſi ceux qui interpretent ainſi la conduite des Apôtres avoient quelques lumières, ils comprendroient que cette communauté de biens n'étoit qu'un partage égal que les Apôtres faiſoient des petites rétributions qu'ils recevoient du peuple, & non pas une aliénation de fonds, qui n'a eu lieu que quand les richeſſes ont aveuglé les faux Chrétiens : ils concevroient une

vérité plus évidente encore, parce qu'elle eſt ſous nos yeux ; c'eſt que tout n'eſt pas même commun parmi les Eccléſiaſtiques. Mon Curé n'a que 700 livres, & le Pontife de Strasbourg a un million de revenu, qui pourroit nourrir au moins vingt mille perſonnes, en donnant à chacun 500 livres. La communauté des biens eſt donc une chimère même parmi les Eccléſiaſtiques ; c'eſt une illuſion. Le contraire arrive : cette prétendue communauté devient, par la ſucceſſion des temps, une inégalité viſible.

Vous voulez que tout ſoit commun ; vous cherchez la plus grande égalité poſſible, & vous ſoutenez l'édifice monſtrueux des choſes qui favoriſent la plus grande inégalité. Je ne vois dans vos diſcours & dans votre conduite, que des contradictions étonnantes.

Je ne ſuis pas aſſez ſavant pour affirmer ce qui ſe pratiquoit du temps des Apôtres : je n'aime pas à fouiller dans les archives d'une antiquité ſi obſcure ; mais je puis certifier que les Prêtres auroient toujours dû inſtruire les Peuples, & qu'ils n'auroient jamais dû s'initier dans les myſtères de la politique, ni ſanctionner aucunes loix civiles : 1°. parce que J. C. ne le leur a jamais commandé ; 2°. parce que je ne connois pas une ſeule loi civile émanée de leur tribunal qui ne ſoit immédiatement oppoſée à la félicité des Peuples. On n'a peut-être

pas encore fait assez d'attention à cette importante vérité.

XXX.

Nos loix civiles n'appartiennent-elles point encore trop aux loix sanctionnées par l'ignorance des Ecclésiastiques toujours zélés pour l'esclavage ? Examinez bien cette question.

Si la communauté prétendue des biens ecclésiastiques, dont le Gouvernement a vu les dangers, avoit davantage étendu ses branches, notre Gouvernement différeroit-il de celui du Paraguay? Non sans doute, & nous serions tous courbés sous le joug du plus honteux esclavage, les Chefs auroient tout, & nous n'aurions que des fers. Mais il nous arriveroit ce qu'on a vu au Paraguay : nous irions bientôt au tombeau, & les Chefs resteroient seuls. Une Nation peut-elle vouloir s'anéantir? Les Peuples ne verront-ils jamais où est la source de leurs malheurs & de leur destruction ? Elle est cependant bien visible cette cause. Examinez de près la nature des biens inaliénables.

XXXI.

Vingt millions d'hommes environ subsistent avec la moitié des biens de la France ; les Ecclésiastiques & les sang-suës ont l'autre moitié. Deux

millions ſeulement ſubſiſtent donc avec ce qui ſeroit vivre vingt millions de Citoyens vertueux. Détruiſez, je ne dis pas les Eccléſiaſtiques & les ſang-ſues, il faut laiſſer ſubſiſter tout le monde; mais anéantiſſez l'abus qui les rend eux-mêmes malheureux au milieu de l'abondance, vous aurez quarante millions de François heureux & libres. La portion du Clergé & des ſang-ſues anéantit donc dix-huit millions d'hommes. Celle des Eccléſiaſtiques en détruit neuf millions, & elle crée un malheur plus grand encore; elle engendre l'eſclavage, l'erreur & des misères incommenſurables. Les ſang-ſues ne commettent qu'un crime : les Eccléſiaſtiques en commettent deux, & je ne ſais lequel eſt le plus grand. La vie d'un homme aveuglé eſt peu de choſe, moins que le néant : ce que l'erreur détruit n'eſt pas calculable.

XXXII.

J'ai dit que la moitié de la France appartient au néant & à la corruption; mais un autre quart de ſes biens aura bientôt la même deſtination. Les Eccléſiaſtiques, toujours diſpoſés à s'approprier des biens, ſous le titre ſpécieux des pères du pauvre, ſont zélés pour les Hôpitaux & pour les Fabriques (1).

(1) La Fabrique ! & qu'eſt-ce là, bon Dieu ? C'eſt un

Bientôt, si le Gouvernement n'y fait pas attention, un troisième quart de la France appartiendra aux

---

être bizarre qui vit de cire & de son, à qui tout Chrétien paie tribut en naissant, quand on le marie, & sur-tout quand on l'enterre. Mais la base de son commerce, & le chef-d'œuvre de son industrie, c'est le *Bail des Chaises*. Sur un immense tableau barbouillé de rouge & de noir, & placé communément en face du sanctuaire, la Fabrique vous fait lire en grosses lettres le code merveilleux qui, sous le titre de TARIF DES CHAISES, règle, ordonne & prononce à quel prix vous pouvez vous asseoir dans l'Église, selon le rang & la grandeur des solemnités. O mon Curé! vous vous plaignez que le Temple est désert; vous prêchez sur ce sujet comme un ange; vous démontrez à merveille qu'il est utile & même nécessaire d'assister au service divin. Mais, mon cher Pasteur, de cette chaire de vérité, tandis que dans l'ardeur de votre zèle, les bras étendus vers le Ciel, vous semblez d'une main me montrer le sanctuaire d'où mon Dieu m'appelle; de l'autre, vous montrez au doigt, sans y penser, cet obstacle presque invincible, ce TARIF DES CHAISES qui m'éloigne des cérémonies religieuses. O mon Curé! je suis foible, infirme, convalescent, je ne puis rester debout pendant tout le temps qu'il plaît à l'Organiste de prolonger un *Magnificat* sur des airs d'Opéra. Je suis pauvre, & je ne puis, chaque jour de fête, porter à l'Église 3 livres & plus; oui, 3 liv. & plus, & je vous prouverai tout-à-l'heure que je dis trop peu. Ordonnez du moins que je puisse l'acheter cette chaise que j'ai déja payée mille fois, & qui ne m'appartient pas. Cette dépense une fois faite, je pourrai, sans bourse délier, venir au Temple

Chefs de l'ambition, ſous le nom d'hôpitaux. La Nation exempte les maladreries d'impôts, & le

---

entendre chanter, prier, prêcher, jouer des ſymphonies, &c. Je pourrai, avec ſix chaiſes ou un banc une fois payé, y conduire ma femme, mes ſept enfans, ma ſervante. Mais non, il faut payer chaque fois, & toujours ſuivant le TARIF. Plus la fête eſt ſolemnelle, plus l'obligation d'aſſiſter à la Paroiſſe eſt ſacrée, plus auſſi le TARIF eſt exigeant : ſuivons enſemble les articles, & calculons :

Fêtes annuelles, grand'meſſe . . . . . 4 ſols. Ma petite famille, comme je vous l'ai dit, forme une ſociété de dix perſonnes. Je ſuppoſe que nous n'ayons qu'une chaiſe, ce que ma femme & mes filles n'entendent pas, dix fois quatre font quarante.

Vêpres. . . . . 4 ſols. Dix fois quatre font encore quarante, & quarante font quatre franc. Ah ! mon Curé ! quatre francs ! & je n'ai rien gagné aujourd'hui ! J'ai fermé ma boutique pour obéir à l'Égliſe ; elle ſera encore fermée demain & après demain, je ne gagnerai rien, & vous eſpérez que je vous porte tous les jours 3 liv. & plus.

Sermon . . . . . Article en blanc ; c'eſt-à-dire, qui dépend de la célébrité du Prédicateur. Ah ! mon Curé ! n'allez pas retenir pour ce Carême l'Abbé Beauregard ou tel autre de ce genre, ou les chaiſes vont ſe payer 24 ſols, & je ne pourrai aller au ſermon. Prêchez-nous vous-même, ou prenez le fouet dont J. C. ſe ſervit pour chaſſer les Marchands du Temple. Ces gens vendoient au moins des choſes utiles & même néceſſaires aux ſacrifices. Vos Loueuſes de chaiſes ne ſervent qu'à

Clergé en retire une rétribution ; il taxe les Hôpitaux : ſous peu de temps il en fera ſon patrimoine.

XXXIII.

Pourquoi les domaines du Roi ſont-ils inaliénables ? C'eſt ſans doute par une loi ſemblable à celle des biens eccléſiaſtiques ; mais la même cauſe produit par-tout les mêmes effets. Les domaines ſont donc un auſſi grand mal dans l'Etat, que les biens de main-morte ; il n'y a de vivant que la main qui les gère. Mettez ces biens entre les mains de celui qui doit naturellement en être le maître, il en fera ce qu'il voudra. Le Chef d'un Peuple libre ne doit pas être eſclave.

L'inaliénabilité des domaines ne ſubſiſtera que

---

me diſtraire & me piller impunément. Pendant que vous célébrez les Saints Myſtères, deux ou trois hommes ou femmes, grimpés çà & là, cullebutent les rangs de chaiſes que leur avarice a ſerrés les uns ſur les autres, me dépoudrent avec le pan de leurs habits, me font tomber mon livre ou mon chapeau, crient ou diſputent à mes oreilles ſur les mauvaiſes pièces qu'on leur donne : enfin, le Temple du Seigneur devient vraiment une caverne de voleurs. O mon Curé ! chaſſez-les, ou je m'en vas. J'irai ſelon mes moyens, avec un ſol, j'aurai une baſſe-meſſe ; cela fera dix ſols pour ma petite famille, & je m'en tiendrai là.

juſqu'au moment où la Nation ouvrira les yeux ſur les ſources de ſa félicité. Faſſe le Ciel qu'elle ne conſerve pas un *ſeul pouce* de terrein inaliénable.

XXXIV.

Si la diſcipline de l'Égliſe n'avoit pas interdit le mariage aux Prêtres, je dirois au Gouvernement: laiſſez chaque Prêtre libre de partager, entre ſes enfans, les biens dont il jouit. Mais les Eccléſiaſtiques n'ont rien omis de ce qui tend à les rendre ridicules; ils ont une grande portion des biens de l'État, & ils ne ſe marient point; ils ne tirent point à la milice; ils ne logent point le Soldat; ils ſont exempts de corvées; en un mot, ils ont le *commodum*, & n'ont jamais eu l'*incommodum* des ſociétés. Qui a fait ces loix?

Les Eccléſiaſtiques aiment-ils mieux qu'après leur mort, les biens dont ils jouiſſent aillent ſe perdre dans les égoûts de la corruption, que dans le ſein de la vertu? Quels avantages retirent-ils des malheurs qu'ils engendrent? Erreur! tes preſtiges ſont inexplicables.

XXXV.

Les bons Eccléſiaſtiques font l'aumône aux pauvres..... Les bons Laïcs ont-ils le cœur moins ſenſible?.... Les biens du Clergé nourriſſent-ils

plus de pauvres que les biens laïcs ? Les Curés de Paris font de grandes aumônes ; mais ce n'eſt pas avec le ſecours des biens morts, puiſqu'ils n'ont que leur caſuel. Si le vertueux Curé de Saint-André-des-Arcs n'avoit pas eu la reſſource des biens vivans, les biens morts ne lui auroient pas acquis la réputation honorable d'un homme ſenſible & charitable.

XXXVI.

Les Prêtres ne feront plus de *dons gratuits*..... Heureuſe perte..... moins de ſpoliateurs.

XXXVII.

Cinq ou ſix cents familles n'auront plus l'eſpoir de placer leurs enfans dans des poſtes avantageux..... Neuf millions d'hommes laborieux & utiles ſubſiſteront avec ce qui fait vivre ſeulement ſix cents mille frélons..... La Nobleſſe & la bonne Bourgeoiſie n'auront plus de reſſources..... Le Riche & le Noble n'ont-ils point d'autres reſſources que celles de dévorer la ſubſtance deſtinée au ſoulagement du pauvre ? Voilà un étrange renverſement de l'ordre. La Nobleſſe, faite pour nous commander, jalouſe du point d'honneur, a beſoin de fondations & d'aumônes pour vivre ! elle quitte l'épée pour prendre un rabat ! & ne ſe décore de

cet ornement humiliant, que pour posséder un gros revenu, pour vivre dans l'ignominieuse paresse, qui n'est couverte que par la fausse idée que nous attachons aux richesses !

XXXVIII.

Les femmes n'auront plus d'asyle ! Voilà une porte bien étrange que vous ouvrez à la félicité de vos femmes. Si vos grilles & vos prisons sont un présent, quel seroit leur sort, si vous ne leur donniez rien du tout ? Victimes de nos erreurs ! d'autres que moi ont assez gémi sur l'esclavage dans lequel vous vivez. Puissent vos prisons s'ouvrir avant mon trépas ! je mourrai content. Respirez un air plus salubre ; paissez nos troupeaux : le sort d'une bergère vaut bien le fer d'une grille. Adorez le Maître de l'Univers, en contemplant ses ouvrages, au milieu d'une prairie émaillée de fleurs. Les vœux formés dans une prison n'ont jamais été jusqu'à lui.

XXXIX.

Séparez, pendant vingt-quatre heures seulement, les simples Religieuses d'avec celles qui font consister leur bonheur à conduire des esclaves. Proposez à ces malheureuses un sort honnête ; montrez-leur ce que le préjugé leur a fait oublier, ce

que la clarté du jour offre à tout être qui veut ouvrir les yeux : elles béniront la main qui les aura ſauvées d'un antre, où l'ombre de la piété ſupplée à la piété même. Mais avant, je le répète, coupez le lien qui eſt entre la ſimple Religieuſe & ſa Supérieure, ſans quoi la vertu intimidée proférera ce qui n'eſt pas dans ſon cœur, ce que la Nature déſavoue, ce que la Religion ne nous ordonna jamais (1).

---

(1) Otez à quelques hommes la funeſte ambition de dominer ſur leurs ſemblables, le ſort des autres ceſſera d'être malheureux ; mais le cable eſt difficile à couper. L'orgueil d'un Prêtre ignorant, l'attachement qu'il a pour les Trônes & les dominations, ſont comme la rouille qui s'attache au fer.

La raiſon ne fait pas plus d'impreſſion ſur l'eſprit d'un homme dominé par la paſſion de commander à ſes ſemblables, que les rayons du ſoleil ſur la rétine de l'œil d'un aveugle. Propoſez à quarante mille Curés vertueux une réforme ſage, ils ne s'y refuſeront pas ; propoſez cette même réforme aux Éminences qui dévorent la portion du pauvre, ils donneront cent mille excuſes pour s'y ſouſtraire.

Tel eſt l'aveuglement de la cupidité ; c'eſt pourquoi J. C. a dit qu'il eſt plus difficile qu'un cable (non un chameau, comme l'ignorance a interprêté *camelus*) paſſe par le trou d'une aiguille, qu'un mauvais riche ſe ſauve, ou ſuive les lumières de ſa raiſon.

XL.

Les ſophiſmes ne coûtent rien à l'ignorance. Je liſois dernièrement une brochure ancienne, intitulée : *Avis au Clergé*, où un Moine démontre obſcurément que ſes confrères ſont utiles à l'État & à la Religion. Il tombe vivement ſur les Abbés & ſur les Évêques qui, dit-il, ont détruit les Communautés religieuſes en s'appropriant leurs revenus. Il prouve, avec la même évidence, que l'*état major* des congrégations a ruiné toutes ſes filles, & rien n'eſt plus certain. Il eſt viſible qu'une Communauté nombreuſe, qui dépenſe tout ſon revenu dans un village, le vivifie. Ce revenu, conſumé dans les boues de Paris, ne reſſuſcite que la corruption; mais perſonne ne doute de ces vérités, qui indiquent ſeulement que les Abbayes ſont le *ſummum* des abus eccléſiaſtiques. Quand un ſeul mange autant que cent, & qu'il ne fait aucune dépenſe ſur le lieu d'où il tire ſes revenus, ce lieu doit néceſſairement ſe dépeupler. Mais eſt-il moins évident, que ſi neuf cents arpens de terre qui nourriroient trois cents familles ne font vivre que douze Religieux qui boivent, mangent & ronflent ſeulement, la perte eſt ſenſible. Il eſt vrai que quelques pauvres ramaſſent les miettes qui ſont ſous la table des cénobites, & que quelques

ſerfs cultivent leurs biens ; mais ſi ces ſerfs avoient en propriété perſonnelle des biens qui n'alimentent que le vice, la vertu auroit plus de reſſources. Trois cents Artiſans, Laboureurs ou Commerçans conſommeroient ce que douze ſeulement conſomment à pure perte (1).

XLI.

Un Moine ne fait rien, il ne rend aucuns ſervices eſſentiels à l'Etat & à la Religion ; cependant il a des priviléges. L'homme laborieux ſolde l'État pour lui. N'eſt-ce pas là un renverſement d'ordre politique ? C'eſt, direz-vous, le fils de l'homme laborieux qui jouit de ce privilége. Mais pour rendre pareſſeux le fils d'un homme induſtrieux, faut-il appauvrir tant de familles ? Vous exigez encore une dot du père ; c'eſt une ſeconde ſouſtraction faite à ſon induſtrie. Tout eſt donc perte pour

(1) Les Moines répliquent : un Seigneur qui jouit de cinq cents mille livres de revenus, n'eſt-il pas auſſi un abus ?... Oui ſans doute, c'eſt un abus ; mais cet abus n'eſt pas éternel ; il n'eſt pas néceſſaire de le détruire, il ſe détruit lui-même : l'abus monaſtique eſt permanent, & voilà ce qui crée un grand déſordre. Ce que le Seigneur poſsède eſt, ou le produit de ſon induſtrie perſonnelle, ou de celle de ſes pères : ce que le Moine conſomme, eſt le produit du travail d'hommes qui lui ſont tout-à-fait étrangers.

l'État

l'Etat : tout est lucre pour la corruption. Quel fruit le père de famille retire-t-il de sa génération renfermée dans un cloître ? Il a créé des enfans pour multiplier ses jouissances, pour orner la surface du globe, pour propager l'espèce humaine. Son but est-il rempli ? N'anéantit-il point ce qu'il a créé ? Il est déchargé d'un de ses enfans : n'auroit-il point mieux fait de ne le point créer ?

XLII.

Vous dites que la vie d'un Religieux est une vie de pénitence : pourquoi mettez-vous des enfans au monde, pour leur imposer une pénitence en naissant ?.... Faut-il tant de biens pour s'imposer une pénitence ? Quelle contradiction ! vous dites que le travail est la peine du péché, & vous imposez pour pénitence, à votre enfant, de boire, de sommeiller, de chanter. Voilà des principes & des conséquences bien extraordinaires. Les principes sont faux, le travail est l'ame de la vie ; la paresse est un germe de mort, d'ennui, de désespoir : c'est l'ame de la putréfaction. La conséquence de votre principe n'est donc vraie que dans le sens seulement où vous rendez vos enfans malheureux.

Je vous crois bien capable de prouver que les Moines travaillent & de corps & d'esprits : vous

êtes abondant en preuves. Mais un homme adroit ne propoſera jamais pour modèles d'activité ceux qu'on ne peut louer que quand ils ont au moins une piété ſolide & éclairée (1).

A Dieu ne plaiſe que j'inſulte à la vertu, dans quelqu'état que ce ſoit; mais le Religieux que j'admire n'est pas celui que l'aveuglement encenſe; ce n'est pas l'idiot qui a la ruſe du ſerpent & la ſimplicité des bêtes; ce n'eſt pas celui qui anéantit toutes les facultés de ſon ame, & dont l'eſprit eſt rétréci par les illuſions de la ſuperſtition: cet être n'eſt bon ni pour lui, ni pour la ſociété; c'eſt l'animal reclu dans un fromage de Hollande, qui ne penſe qu'à lui, qui croit être, & qui eſt en effet

(1) Eſt-il concevable qu'il exiſte des Communautés qui ſe ſont fait une loï de ne jamais écrire? Perſonne n'ignore que le premier devoir d'un Miniſtre des Autels eſt d'éclairer les Peuples. Un Religieux ne pourroit être utile à la ſociété que ſous cet aſpect, & la plupart des Religieux font vœu d'ignorance. C'eſt une humilité bien incompréhenſible.... Quelques Religieux travaillent: les Bénédictins, & quelques autres Corps ont enrichi nos bibliothèques..... Ce ſeroit un phénomène bien particulier, ſi ſur cent mille Religieux il ne s'en trouvoit pas quelques-uns qui compriſſent les devoirs que Dieu impoſe à tous les hommes. La raiſon & la vertu ne ſont pas étrangères à un Moine; mais elle eſt étrangère à ſon état: c'eſt pourquoi un Moine raiſonnable & vertueux eſt deux fois reſpectable.

ſégrégé de la ſociété, dont il tire cependant tous les ſucs. Je n'eſtime que celui qui ne s'étudie qu'à propager les lumières, à connoître les admirables rapports qui ſont entre l'homme & la Divinité; celui qui a la ſimplicité des colombes & la ſcience d'un honnête Miniſtre des Autels ſérieuſement occupé du ſoin d'anéantir les germes de la ſuperſtition, des préjugés, des erreurs deſtructives. Celui-ci étend les domaines de la Religion; l'autre éteint tous ſes feux: le premier me rapproche de la Divinité, il me pénètre d'amour, de reſpect, de reconnoiſſance pour elle; le dernier m'en éloigne & affoiblit ma piété (1).

XLIII.

Faſſe le Ciel que tous les Eccléſiaſtiques détachés, non des biens de cette vie (il leur en faut pour ſubſiſter avec dignité); mais de ces richeſſes abuſives qui ſont un ſcandale permanent dans l'Egliſe, une ſource de perverſité publique, une

(1) Les Eccléſiaſtiques ſe plaignent de la philoſophie, qui n'a jamais fait de mal, lorſqu'elle a été bien éclairée, & ne ſe plaignent jamais de l'ignorance, qui eſt la ſource de tous les maux. Vos abus ſont l'aliment de la philoſophie: détruiſez-les, la philoſophie n'aura plus de pâture. Tant que vous aimerez les richeſſes plus que Dieu, le Philoſophe vous mépriſera, & il fera ſon devoir.

charge terrible pour le Peuple, rentrent dans l'heureux cercle de l'honneur dont ils ſeront exclus, tant que l'abus ſubſiſtera.

Pour qu'il n'y eût aucunes objections ſur cette matière, il faudroit qu'il n'y eût parmi nous que des Eccléſiaſtiques éclairés, déſintéreſſés, voués au bien de leur Patrie, zélés pour la gloire de Dieu, pour le ſalut de nos ames, dégagés des préjugés, de l'eſprit de domination; mais l'abus des richeſſes a épaiſſi les ténèbres du Clergé. Le plus grand crime aujourd'hui n'eſt pas d'écrire contre la Religion, c'eſt de parler contre les richeſſes qui l'anéantiſſent.

Si l'on recueilloit le ſuffrage des Eccléſiaſtiques vertueux, il s'en trouveroit peut-être plus qu'on ne penſe pour cette réforme ſi néceſſaire, que, *ſans elle, il n'y aura jamais ni Religion, ni ordre en France*, quelque choſe qu'on faſſe : je ſcellerois cette vérité de mon ſang; mais l'autorité ſoutenue par l'opulence, a plus de poids que les ſuffrages.

Il y a ſans doute en France un grand nombre d'Eccléſiaſtiques éclairés & vertueux; mais quel rôle jouent-ils au milieu de l'ignorance? Ce ſont ceux contre leſquels on ne ceſſe d'élever des batteries. On récompenſe les Compilateurs, les Rédacteurs de menſonges; les amis de la vérité ſont perſécutés.

XLIV.

On a déja dit tout cela, me réplique un Moine gorgé d'ignorance ; on l'a cent fois répété ; mais l'abus ſubſiſte, & l'on ne répète qu'il eſt abus, que pour le détruire. On ne ſe taira que quand on n'aura plus de grandes contradictions à vous reprocher.

XLV.

Il ne faut pas dire que les richeſſes de l'Egliſe ſoutiennent la Religion, puiſqu'elles l'anéantiſſent ; qu'elles ſont du bien à l'Etat, puiſqu'elles l'appauvriſſent ; que c'eſt la portion du pauvre, puiſqu'elles ne ſont qu'entre les mains du riche. Il faut au contraire ne ceſſer de publier, graver ſur les pierres & le marbre, que les richeſſes de l'Egliſe ſont la cauſe *immédiate* de tous les malheurs de l'Etat, l'aliment de la corruption, la ſource unique de l'irréligion.

XLVI.

Qu'eſt-ce qu'une Nation ſans Religion & ſans mœurs ? Quel homme ſur la terre n'eſt pas intéreſſé à voir revivre les mœurs, ſource de toute félicité ? Quelle ame honnête ne ſoupire pas après les avantages d'une Religion épurée ?

Si j'étois Roi de France, j'aimerois mieux céder huit Provinces aux Ecclésiaſtiques, que de voir mes Peuples conduits par des hommes qui préfèrent des biens deſtructifs à la Religion dont ils ſe diſent les Apôtres.

Le Peuple, ignorant & aveuglé, a malheureuſement une grande idée des Eccléſiaſtiques. Savez-vous ce que fait dans nos cœurs l'exemple qu'ils nous donnent, en prêchant la morale même la plus ſaine?.... Ce que l'opium qu'on nous préſente dans une coupe dorée fait dans nos entrailles. Si des hommes que l'amour de la pareſſe conduit à des poſtes honorables & lucratifs, étaient des modèles de vertu, je croirois que les rivières peuvent retourner vers leur ſource. Eccléſiaſtiques vertueux, je vous aime, je vous honore, je vous reſpecte: je parle pour vous, je vous montre un port aſſuré. Prêtres que la cupidité aveugle, je vous méprise, je vous déteſte, je cherche à détruire vos erreurs. Si je ne réuſſis pas, j'aurai la gloire de l'avoir entrepris. Votre haine m'honorera: je voudrois qu'elle fût conſignée dans toutes les annales de la poſtérité, dans les archives de toutes les Nations de l'Univers.

XLVII.

Si le vice ne craint pas de paroître, la vertu ne doit pas craindre de ſe manifeſter.

XLVIII.

Doit-on dépouiller les Bénéficiers actuellement pourvus de leurs revenus ? Non..... Un ſyſtême qui feroit du mal à un ſeul homme doit être rejetté. (Je parlerai ailleurs des formes qui ne doivent faire que du bien à tous.) Quand bien même un Eccléſiaſtique poſſéderoit un bénéfice de cent millions, je ne conſeillerois pas au Gouvernement de l'en priver : tout ce qu'il faut faire, eſt de couper, *ſur le champ*, le cable qui lie nos malheurs à ceux de la génération future. J'ai dit qu'il faut reſpecter les propriétés perſonnelles, & la jouiſſance actuelle d'un bénéfice quelconque eſt une propriété momentanée (1).

XLIX.

Ne faites point de mécontens : donnez à chacun ce qu'il aime ; la liberté à celui qui aime la liberté ; l'eſclavage même à celui qui a le malheur de ne pas voir autre choſe : chacun a ſon goût (2).

---

(1) D'autres donneront peut-être des conſeils plus violens ; mais ils feront un grand mal. Si j'avois un gros revenu, je ſerois faché d'en être privé.

(2) L'ame des vertus eſt le contentement. Un homme heureux ne ſera jamais un perturbateur du repos public.

Offrez 1500 liv. à tous les Religieux & à toutes les Religieuſes rentés : 900 liv. à ceux qui ne le ſont pas. Laiſſez-en autant à ceux qui voudront finir leurs jours dans les priſons du cloître ; il vous reſtera de quoi faire face à la dette la plus énorme, fût-elle de *trois milliards*. Vous aurez encore une ſomme ſuffiſante pour ſubvenir aux beſoins des pauvres, & votre réforme ſe fera ſans déſordre, je le certifie : vous ferez peut-être encore quelques mécontens, parce que l'aveuglement eſt intraitable ; mais vous rendrez au moins quatre cent mille perſonnes heureuſes, contre cent ignorans qui ne murmureront qu'un moment.

L.

Le Clergé a des dettes, les Communautés en ont auſſi : chargez-vous-en. L'*incommodum* eſt au *commodum*, comme dix ſont à cent mille. La France a cent cinquante millions d'arpens : le quart eſt trente-ſept millions cinq cent mille arpens, qui

---

Pourquoi les poſſeſſeurs des gros bénéfices ſe plaignent-ils de la criſe actuelle ? C'eſt qu'ils craignent de perdre ce qu'ils ont. Rien n'eſt plus naturel. Mais la multitude ſe plaint, parce que les partages ſont trop inégaux. Ne laiſſez rien à deſirer à perſonne.

multipliés par trois cents égalent onze milliards & plus. Vous n'aurez cette ſomme que ſucceſſivement ; mais il vous rentrera tous les jours de grandes propriétés que vous vendrez, & qui éteindront vos dettes, vos rentes foncières, & qui, ſi elles ne ſont pas abandonnées au pillage, vous procureront de quoi rendre la France le Royaume le plus puiſſant & le plus formidable. Des Communautés religieuſes, vous ferez des fabriques, des ateliers, des comptoirs. Ce qui met à l'abri des injures de l'air quelques pareſſeux mécontens de leur ſort, logera des êtres vertueux qui vivifieront tout. Si l'heureux ſyſtême de l'impôt territorial a lieu, le Peuple ne paiera qu'une fois la dîme de ſes revenus, l'Habitant des Villes ſera ſoulagé, les propriétés ſe diviſeront, les groſſes fermes tomberont, les petites propriétés ſe multiplieront, & le monopole des bleds n'aura plus lieu ; tout renaîtra, les vertus reſſusciteront, les aumônes ne ſeront pas moins abondantes ; il n'y aura plus de fraudes, plus de portes ouvertes au vice ; la vertu aura donc des reſſources infinies : je manque d'expreſſions pour en donner une juſte idée ; tous les fléaux dont nous nous paignons s'évanouiront (1).

(1) Quel mal les Eccléſiaſtiques n'ont-ils pas fait au Peuple, en joignant à tous les impôts qui l'écraſent, un impôt

Quelles ſources de proſpérités pour la France ! quelle Nation ſera capable de lutter contre elle ! Français, nous avons été à deux doigts de notre perte, nous tremblons encore ; mais ſi nous voulons nous entendre, nous réunir & calculer ; ſi le Clergé, qui a des lumières, veut ſe joindre à nous ; s'il deſire s'immortaliſer, faire revivre la Religion, les mœurs, la vraie piété ; s'il veut revivre lui-même, quelle barrière ouverte à la félicité commune ! Qu'il nous donne l'exemple d'un déſintéreſſement éclairé, nous marcherons ſur ſes traces.

Si les immenſes poſſeſſions du Clergé ſont cauſe des déſagrémens qu'il éprouve dans la ſociété, que riſque-t-il, en faiſant le généreux ſacrifice de ce

---

terrible & inextinguible, un impôt injuſte même dans ſa nature, parce que, diſoient-ils *autrefois*, il étoit de *droit divin*. Dieu avoit fait là un beau préſent aux Eccléſiaſtiques ; mais il avoit bien mal ſervi ſon Peuple.

On croit l'impôt territorial impoſſible : on fait, au moins, quelques objections au *ſeul* impôt qui peut être juſte (*NUL autre ne ſera admis ſans cauſer des maux inexprimables*). Ne voyez-vous pas que le Peuple le paie déja cet impôt, & qu'il le paie d'une manière injuſte, puiſque c'eſt l'homme le plus laborieux qui enrichit le gros décimateur ; ce qui ne devroit pas être. On objecte que l'artiſan & le commerçant ne paieront rien ; pourquoi ne fait-on pas la même objection pour les dîmes ? Aveugle cupidité ! toi ſeule poſsède l'affreux talent d'éblouir les yeux du Public.

qui ne lui appartient même pas, pour concourir au bonheur de ſa Patrie ? Un Eccléſiaſtique n'eſt-il pas, comme moi, citoyen de l'Etat ? n'a-t-il pas des parens dont il allégera le ſort ? eſt-il inſenſible aux cris de la vertu ? eſt-il inexorable ?

L I.

Détruire tant de belles inſtitutions, dira l'imbécillité !.... Ce qui vous ſemble ſi beau, l'eſt-il en effet ? Ne vous extâſiez-vous point devant une ombre, pour conſerver la réalité des eſpèces qui vous attachent à la corruption ? Ne détruiſez-vous pas tous les jours d'antiques monumens ? N'avez-vous pas détruit la Victoire, proche Senlis, & mille autres ?

De quelle utilité ſont à la Religion, à l'Etat, à la félicité publique, des monumens qui nous rappellent le ſouvenir, ou de célèbres maſſacres, ou des hiſtoires d'amans, ou des traits fabuleux ? Ah ! je crois vous l'avoir prouvé, la Religion n'y perdra rien, elle y gagnera tout ; l'Etat y trouvera des avantages indicibles. Les Prêtres eux-mêmes ſeront cent fois plus honorés, plus reſpectés ; on leur rendra toute la confiance qui doit être attachée à leurs ſaintes fonctions.

De quelle gloire ne ſe couvriroient pas ceux qui feroient eux-mêmes ce généreux ſacrifice, & qui

auroient l'adreſſe de ne pas attendre qu'on les y contraigne ! Combien n'éviteroient-ils pas de diſputes ?

L I I.

Les Evêques ont-ils de plus dangereux ennemis que les Moines ? S'ils n'avaient ſous eux que des Curés laborieux & éclairés, ne ſeroient-ils pas cent fois plus honorés ? (1)

L I I I.

Si, ſans renoncer aux agrémens de la vie, pour leſquels un Prêtre eſt fait comme tout autre Citoyen, les Evêques renonçoient à des richeſſes abuſives; cette conduite chrétienne & ſage ne rameneroit-elle point les Proteſtans dans le ſein de l'Egliſe ? Ne nous réconcilieroit-elle point avec nos anciens frères, qui ne ſe ſont ſéparés de nous, que parce que nous avons trop long-temps perſévéré dans nos abus ? Si l'Egliſe faiſoit le généreux ſacrifice de ce qui a détruit la ſolide piété; ſi elle s'éloignoit de la pierre d'achoppement qui ſcandaliſe tout l'Univers; ſi elle

(1) Comment peut-on conſerver, dans un État, des hommes auxquels on interdit les approches de la Cour par crainte ? Quel objet d'humiliation pour d'honnêtes gens qui vivent dans des Corps qui inſpirent tant de méfiance ! Quels agrémens peuvent-ils y trouver ?

demandoit aux Proteſtans une entrevue amicale ; ſi deux ſeconds Boſſuet & Claude expliquoient leurs opinions, ſans préjugés, ſans prétentions, ſans opiniâtreté ; la réunion ne s'opéreroit-elle point ? Le foyer d'où eſt partie l'étincelle de l'embrâſement qui nous a diviſés, n'eſt-il point la cupidité ? Otez la cauſe des erreurs, leur effet n'exiſtera plus. Eteignez tous les feux de la cupidité, la Religion revivra : ſinon, non.

L I V.

Français, je profite du moment où le Roi, ſes Miniſtres & ſes Parlemens ont le bon eſprit de vouloir être éclairés pour vous montrer le soleil qui luit. Lorſqu'il ne ſera plus permis de parler, de dire toutes les vérités utiles, je me tairai ; mais vous ne ſerez pas loin du tombeau : je crois n'avoir énoncé que la vérité. Je ne cherche que Dieu & la félicité de ma Patrie. Si l'on me prête d'autres intentions, on me calomniera. Je ne vous donne que mes opinions ; examinez-les : les momens ſont précieux. J'ai montré le mal, j'ai donné les remèdes : je réponds corps pour corps de leur efficacité.

Eteignez *tous* les impôts, ne les remplacez que par *un ſeul* : liquidez toutes vos dettes avec les propriétés communes : étendez les limites de la liberté : mettez de l'ordre dans le Clergé, dans la

653

Robe, dans vos milices : continuez de permettre à tout Citoyen honnête de répandre des lumières : ne réprimez que la licence & le mal ; la France eſt ſauvée. Nulle Nation ne ſera égale à la Nation Françaiſe : elle dictera des loix à tout l'Univers.

FIN.